

Pontarlier, le 21 janvier 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PLAN VIGIPIRATE Mesures de vigilance appliquées aux établissements municipaux pontissaliens

Suite aux événements survenus ce début janvier et dans le cadre du plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes, dit plan « Vigipirate », et bien qu'aucune violence de ce type n'ait été commise sur notre Territoire, la Ville de Pontarlier accroit son niveau de vigilance en mettant en œuvre un certain nombre de nouvelles mesures de prévention.

Ainsi, la Ville de Pontarlier informe ses usagers de la mise en place de procédures particulières d'accueil au sein de ses services, telles que :

- la sensibilisation et le rappel à l'ensemble des agents municipaux des principes généraux de vigilance et d'identification des situations suspectes ;
- l'obligation pour les usagers et tout visiteur de s'identifier sur un registre à l'accueil avant d'être pris en charge par leurs interlocuteurs et conduits au sein du service concerné ;
- l'accès public aux bâtiments par leurs entrées principales et la condamnation des entrées annexes ;
- le contrôle visuel du contenu des sacs et bagages présentés par l'utilisateur ;
- les visites régulières mais aléatoires des services par les agents de la Police Municipale ;
- ...

Sont concernés par tout ou partie de ces mesures :

- l'Hôtel de Ville de Pontarlier et les services annexes (Politique de la Ville, Enseignement/Sports/Culture et Vie associative, Finances), le Centre Technique Municipal, le Centre Communal d'Action Sociale, le Musée Municipal, la Médiathèque Municipale, le Conservatoire Elie Dupont, la Piscine Georges Cuiet, les crèches et halte-garderie municipales...

Des affiches et une signalétique spécifique sont apposées aux entrées pour rappeler les règles en vigueur pour chaque site.

Pour tous renseignements  
**Mairie de Pontarlier**  
**Direction de la Population**  
**Jean-Yves FRELET**  
**Tél. 03.81.38.82.10**